

Le vingt-cinq <sup>sept</sup> ~~juillet~~ an mil huit cent soixante-onze, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Vincent Estélin D'euqis

Agé de vingt-cinq ans, né à La Gardie, département de la Gironde, le vingt-cinq du mois de Juin mil huit cent quarante-trois, profession de cultivateur, domicilié à La Gardie, département de la Gironde, fils majeur de Jean-Baptiste D'euqis, profession de cultivateur, et de Jeanne Marie D'euqis, profession de cultivateur, et de

Et de <sup>son épouse</sup> ~~son épouse~~ Henriette La Lande, son épouse, son épouse, domiciliée à La Gardie, le père et la mère se trouvent ensemble, libre part.

Agée de vingt-cinq ans, née à La Gardie, département de la Gironde, le vingt-cinq du mois de Juin mil huit cent quarante-trois, profession de cultivateur, domiciliée à La Gardie, département de la Gironde, fille de Jean-Baptiste D'euqis, profession de cultivateur, et de Jeanne Marie D'euqis, profession de cultivateur, et de

Les actes préliminaires sont : 1° La publication du mariage faite par nous sans opposition, le dimanche vingt et vingt-cinq Avril, Mil huit cent soixante-onze, demeurée affichée pendant la durée requise par la loi.

- 2° De l'acte de naissance du futur époux;
- 3° De l'acte de naissance de la future épouse;
- 4° De l'acte de décès du père de la future épouse;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, <sup>Henriette La Lande</sup> ~~Henriette La Lande~~ ont déclaré qu'il n'a été fait ni contrat de mariage, à la date du jour de ce jour, ni huit cent soixante-onze, par devant M<sup>r</sup> notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un <sup>Henriette La Lande</sup> ~~Henriette La Lande~~ et l'autre <sup>Vincent Estélin D'euqis</sup> ~~Vincent Estélin D'euqis~~

Le tout en présence de <sup>Jules Mauré</sup> ~~Jules Mauré~~ domicilié à La Gardie, département de la Gironde, âgé de trente ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des futurs époux;

De <sup>Jean-Baptiste D'euqis</sup> ~~Jean-Baptiste D'euqis~~ domicilié à La Gardie, département de la Gironde, âgé de quarante-trois ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des futurs époux;

De <sup>Jean-Baptiste D'euqis</sup> ~~Jean-Baptiste D'euqis~~ domicilié à La Gardie, département de la Gironde, âgé de trente ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des futurs époux;

Et de <sup>Henriette La Lande</sup> ~~Henriette La Lande~~ domiciliée à La Gardie, département de la Gironde, âgée de vingt-huit ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, moi Louis Rogier, Maire de La Gardie, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux, la future épouse, le père et la mère du futur époux, le père et la mère de la future épouse, ayant été préalablement entendus de ce faire par nous requerrés.

Henriette La Lande  
 Jules Mauré  
 Jean-Baptiste D'euqis  
 Jean-Baptiste D'euqis  
 Louis Rogier